

Compte-rendu du CTL dédié au fond pour l'amélioration du cadre de vie



L'accord ministériel sur la reconnaissance de l'engagement des agents de la DGFIP comprenait 3 axes :

- Une mesure indemnitaire exceptionnelle
- Un volet promotion
- Un fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie

Le premier sujet a consisté en une prime de :

- 120 € pour les agents de catégorie A du grade Inspecteur et équivalent,
- 170 € pour les agents de catégorie B,
- 250 € pour les agents de catégorie C

Le deuxième sujet a consisté en une augmentation du taux de promotion intra-catégoriel.

Le troisième sujet était « L'amélioration du cadre de vie » :

Un fond de 74751€ a été dédié à la Disi pour financer divers types d'action dans le but d'améliorer le cadre de vie des agents. Ainsi, une consultation a été faite auprès de l'ensemble des agents de la Disi, courant décembre, qui ont été invités à faire part de leurs propositions.

Celles-ci ont été synthétisées et étudiées lors de 3 groupes de travail qui ont réuni l'administration, les organisations syndicales et des représentants des agents. A l'issue de cette phase d'analyse, un certain nombre de projets ont été retenus. Nous allons vous en présenter les grandes lignes.

Nous avons orienté la majorité des dépenses vers la création ou l'amélioration de salles de pause/détente/restauration, afin que la majorité des agents puisse bénéficier de ces dépenses. Il en est ainsi pour chaque Esi.

Par ailleurs, d'autres achats ont été validés, par exemple à Nemours quatre vélos que les agents pourront utiliser durant la pause méridienne ainsi que des séances d'initiation à la sophrologie, ou encore de l'électroménager sur Nanterre et Versailles.

Quant aux Cid excentrées, une deuxième consultation a été nécessaire (ainsi que des prises de contact directes) afin de faire remonter leurs besoins. Les locaux n'appartenant pas à la DGFIP, les dépenses se sont concentrées sur du mobilier et de l'électroménager (machine à café ...)

Au total, ce sont plus de 83000€ de dépenses dédiées à l'amélioration du cadre de vie des agents qui ont été actées, la Disi prenant en charge le différentiel avec la somme initialement allouée.

Nous espérons que le travail de sélection que nous avons effectué satisfera l'ensemble des agents.

Les projets qui n'ont pas été retenus, seront publiés sur l'intranet, et pour certains d'entre eux, ils seront revus en CHS-CT.

Vos représentants syndicaux Solidaires Finances Publiques.